

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

ALTUREA INVESTISSEMENT ci-après dénommée **ALTUREA CAPITAL**, SAS au capital de 30 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 900 303 488 est une société de gestion de patrimoine. La société est immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 21005992 (www.orias.fr).

ALTUREA CAPITAL est habilitée à exercer les activités suivantes :

- Conseil en investissements financiers (CIF),
- Courtier d'assurances ou de réassurances (COA).

Les coordonnées de la société sont :

ALTUREA CAPITAL
4 rue de la République
69001 LYON
Mail : mj@alturea-capital.fr
Tel : +33 (0)6 28 20 32 58

Tous ces moyens de communication peuvent être utilisés pour obtenir, sur simple demande, une information réputée disponible auprès de **ALTUREA CAPITAL**.

2. PRÉSENTATION DES SERVICES

Le conseil en investissements financiers

ALTUREA CAPITAL est adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

ALTUREA CAPITAL est indépendant sur un plan capitalistique. La société vise à répondre aux besoins de ses clients en leur apportant des solutions adaptées selon le principe de l'architecture ouverte ; à savoir en sélectionnant selon ses process internes les produits de différents partenaires sans relation exclusive, ni lien capitalistique.

Toutefois, en tant que CIF, **ALTUREA CAPITAL** fournit des conseils en investissements de nature non indépendante. Dans le cadre de cette prestation, le conseil repose sur une analyse large mais suffisante des différents types d'instruments financiers et notre rémunération repose sur la perception de rétrocessions de la part des établissements partenaires.

L'intermédiation en assurance-

ALTUREA CAPITAL est adhérent de l'ANACOFI-COURTAGE, association agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le conseiller, agissant au nom et pour le compte du client, est chargé d'identifier l'assureur ainsi que le(s) contrat(s) d'assurance correspondant à ses besoins et objectifs, ainsi que d'assurer son rôle d'intermédiaire entre le client et l'assureur, dans le cadre du conseil, de la souscription et du suivi du(es) produit(s) d'assurance conseillé(s).

ALTUREA CAPITAL Courtier en assurance positionné dans la catégorie B et à ce titre n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance sans être en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché.

Au titre de cette prestation, **ALTUREA CAPITAL** propose un conseil approprié et cohérent avec les besoins et exigences du client (conseil de niveau 1).

ALTUREA CAPITAL peut également fournir un service de recommandation personnalisée consistant à expliquer au client les différentes options correspondant le mieux à ses exigences au sein d'un ou de plusieurs contrats.

3. RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIÈRE

Dans le cadre de ses activités, **ALTUREA CAPITAL** a souscrit à un contrat d'assurance responsabilité professionnelle et à une garantie financière auprès de la compagnie MMA IARD, 160 rue Henri Champion – 72030 LE MANS CEDEX 9, police n° 114.240.090.

Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances :

| Pour des montants de | CIF | COA |
|--|-------------|-------------|
| Responsabilité Civile Professionnelle (par sinistre & par an). | 1 500 000 € | 2 500 000 € |
| Garantie financière : | N/A | 115 000€/an |

4. PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS PROMOTEURS DE PRODUITS ET/OU DE SERVICES D'INVESTISSEMENT SÉLECTIONNÉS

| PARTENAIRES FINANCIERS | | | PARTENAIRES ASSURANCE | PLATEFORMES |
|---|--|--|---------------------------|-------------------------|
| Alderan Altarcoc Partners Altitude IS Auris Gestion Banque Hottinguer Elea Capital Exclusive Partners | Ingepar Iroko IVO Capital Partners June REIM Lift Partners Mata Capital | Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée Peqan Private Corner Sintorin fiscalité Swen Capital Partners Venture Real Estate | Suravenir Utmost Group | Tylia Invest Minéral |

5. POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

En cas de réclamation ou de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable selon la procédure ci-après détaillée.

Toute réclamation peut être transmise gratuitement à la société :

- par courrier à l'attention de son dirigeant, ou auprès de son conseiller habituel au 4 rue de la République 69001 LYON
- par courriel à mj@alturea-capital.fr,
- par téléphone au +33 (0)6 28 20 32 58 (sous réserve de confirmation écrite sauf si une réponse peut être apportée immédiatement).

ALTUREA CAPITAL mettra tout en œuvre pour répondre dans les meilleurs délais. En tout état de cause, la société accusera réception de la réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de son envoi, sauf si une réponse peut être apportée dans ce délai.

Une réponse à la réclamation sera formulée dans un délai maximum de 2 mois à compter de son envoi, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si toutefois la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le client (non professionnel), ce dernier aurait alors la possibilité de saisir le Médiateur de la consommation suivant dans un délai de 2 mois à compter de l'envoi d'une première réclamation écrite adressée à la société et au plus tard dans un délai d'un an :

| Pour un différend dans le cadre de l'activité CIF : | Pour un différend dans le cadre de l'activité COA : |
|--|--|
| <p>Médiateur de l'AMF Madame Marielle COHEN-BRANCHE Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation/</p> | <p>▪ La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : http://www.mediation-assurance.org/</p> |

Pour un différend avec une personne morale (ou une personne physique agissant dans le cadre de ses activités professionnelles) :

- **Médiateur de l'ANACOFI**
92, rue d'Amsterdam
75009 PARIS

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

6. AUTORITÉS DE CONTRÔLE

| Pour l'activité de Conseiller en Investissements Financiers : | Pour l'activité d'Intermédiaire en Assurance : |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 https://www.amf-France.org/fr | <ul style="list-style-type: none"> ▪ ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4, place de Budapest CS 92459 75436 PARIS https://acpr.banque-France.fr/ |

7. RÉMUNÉRATIONS

Prestation de conseil en investissements financiers

Au titre de son activité de conseil non-indépendant, **ALTUREA CAPITAL** peut percevoir des honoraires, ainsi que des rémunérations, commissions, avantages monétaires et non monétaires en rapport avec la prestation, versés ou fournis par un tiers ou une personne agissant pour le compte de tiers, à la condition d'en informer le client, d'améliorer la qualité de son service et d'agir au mieux des intérêts du client.

ALTUREA CAPITAL est rémunérée, pour tout acte d'intermédiation, par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels peuvent s'ajouter pour les produits financiers une fraction de s frais de gestion pouvant aller jusqu'à 1% de ceux-ci. La société s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations. Par ailleurs, l'activité de Conseil en Investissements Financiers des salariés de **ALTUREA CAPITAL** est facturée au tarif horaire de 250€ HT soit 300€ TTC.

Prestation d'intermédiation en assurance

ALTUREA CAPITAL peut être amenée à percevoir une rémunération sous forme de commissions ou rétrocommissions par les établissements partenaires des produits auxquels ses clients auraient souscrit.

Autres avantages non monétaires mineurs perçus par la société :

ALTUREA CAPITAL peut recevoir des avantages non monétaires mineurs raisonnables, proportionnés, d'une ampleur limitant sa probabilité d'influencer ses services tels que des informations ou des documents relatifs à un instrument financier ou à un service d'investissement, des participations à des conférences ou séminaires concernant les caractéristiques et avantages d'un instrument financier ou d'un service d'investissement, non susceptibles d'engendrer de conflits d'intérêts.

8. POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'activité de Conseil en Gestion de Patrimoine de la société et des services qu'elle propose sont collectées et traitées par Mathieu JUCHET en qualité de responsable de traitement.

ALTUREA CAPITAL s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre elle et son client, à préserver la sécurité et à ne communiquer ces informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées, si la relation est amenée à devenir durable, seront conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Le client dispose sur ses données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. S'il souhaite exercer ses droits, il peut contacter la société à : mj@alturea-capital.fr

Le client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés). par courrier : 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07 ou courriel : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

9. MODE DE COMMUNICATION ET MISE À JOUR DES INFORMATIONS

ALTUREA CAPITAL est amenée à communiquer avec le client par courrier postal, courriel, téléphone, organisation d'entretiens physiques ou en visio-conférence.

10. INFORMATION SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS DE DURABILITÉ

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des produits sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

11. SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le client reconnaît :

- que tout ou partie des documents soumis pourront être signés électroniquement par le biais du service Yousign, conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil et au règlement eIDAS (UE) 910/2014 ;
- qu'il a reçu toutes les informations requises pour procéder à la signature électronique de tout ou partie des documents transmis et qu'il a signé par cette voie en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales. Il renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice pouvant remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure les contrats signés électroniquement ;
- que, conformément aux dispositions de l'article 1375 du code civil, l'obligation de lui remettre un exemplaire original papier n'est pas nécessaire comme preuve de son engagement et de ses obligations ;
- que la remise d'une copie électronique des documents signés par le biais du service Yousign constitue une preuve suffisante et irréfutable de ses engagements et obligations.

Fait à _____, le _____

| | |
|----------------------------------|--|
| Pour : Nom : Titre: Client | Pour : ALTUREA CAPITAL Nom : Mathieu JUCHET Titre : Conseiller |
| Signature | Signature |